

Le 10 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 10 octobre 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2023-10-120 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 octobre 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-10-121 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 octobre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-10-122 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 sans modification.

ADOPTÉE

Le 10 octobre 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2023-10-123 APPUI / DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA VILLE DE PINCOURT / PROJET DE COMPLEXE SPORTIF 1 GLACE

CONSIDÉRANT QUE la population totale de l'île Perrot compte plus de 40 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune infrastructure sportive intérieure sur l'ensemble du territoire de l'île;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil croit en la nécessité de procéder à la construction d'une première infrastructure sportive intérieure de type complexe sportif 1 glace sur l'île en raison que la Municipalité doit présentement exploiter une infrastructure à l'extérieur de son territoire;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil supporte le dépôt d'une demande de subvention par la Ville de Pincourt d'un projet de complexe sportif 1 glace, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

ADOPTÉE

2023-10-124 APPUI ET ACCORD DE PRINCIPE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CENTRE AQUATIQUE À VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT le manque important d'infrastructures sportives et récréatives dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite déposer une demande de subvention pour un projet de centre aquatique à portée régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite faciliter l'accès à ses citoyens avec tarifs préférentiels à ces activités;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil appuie le projet de centre aquatique à Vaudreuil-Dorion et supporte le dépôt d'une demande de subvention par la Ville de Vaudreuil-Dorion au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

QUE la Municipalité de Terrasse confirme un accord de principe dans le but d'établir une entente intermunicipale pour l'utilisation de cette infrastructure.

ADOPTÉE

2023-10-125 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 663-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT - RMH 330

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Le 10 octobre 2023

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 663-1 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement numéro 663 - Règlement relatif au stationnement – RMH 330 ».

ADOPTÉE

2023-10-126

ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-593 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 / NOUVEAU TAUX DE TAXE ET INDEXATION ANNUELLE DU MONTANT DE LA TAXE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 593-2 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement numéro R-593 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

ADOPTÉE

2023-10-127

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 672 / RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 672 relatif aux modalités de publication des avis publics et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le 10 octobre 2023

2023-10-128 **ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / L’AIR EN FÊTE INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L’Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l’Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE MANDATER L’Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l’organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l’année 2024.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, Mme Lily Ducharme, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente à intervenir entre la Municipalité et L’Air en Fête, et ce, selon les modalités demandées par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2023-10-129 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-neuf dollars et soixante-huit cents (290 819,68 \$).

ADOPTÉE

2023-10-130 **ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Conformément aux dispositions de l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, dépose au conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Municipalité pour les exercices 2022 et 2023 au 31 août ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l’exercice 2023 comparés à ceux apparaissant au budget 2023.

2023-10-131 **PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D’ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2024 / MAMH**

La Municipalité prend acte de l’approbation de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d’évaluation foncière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l’exercice financier 2024, lesquels sont établis comme suit :

-	Proportion médiane	70 %
-	Facteur comparatif	1,43

Le 10 octobre 2023

2023-10-132 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – DEMANDE DE SUBVENTION / AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges dispose d'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie des milieux et qu'elle propose dans le cadre de ladite politique un Fonds de développement des communautés pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité souhaitait présenter une demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre d'un projet d'aménagement de deux parcs intitulés « Venez vivre vos espaces citoyens »;

ATTENDU QU'une condition préalable à la signature d'un protocole d'entente est l'obtention d'une résolution d'autorisation du dépôt de la demande et la délégation de signataires.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER officiellement le dépôt de la demande au Fonds de développement des communautés et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, à signer pour et au nom de la Municipalité, toute la documentation nécessaire à cet effet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2023-10-133 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 10 octobre 2023 à 19 h 53.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière